

Conditions générales de vente

ARTICLE 1 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions de vente visent à définir les relations contractuelles entre SPORT NATURE VERDON et le client et les conditions applicables à tout achat effectué auprès de SPORT NATURE VERDON. La réservation d'un stage implique une acceptation sans réserve par le client des présentes conditions de vente dont le client reconnaît avoir pris connaissance préalablement à sa commande. Avant toute transaction, le client déclare que pour l'achat d'un stage avoir la pleine capacité juridique, lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales de ventes.

SPORT NATURE VERDON conserve la possibilité de modifier à tout moment ces conditions de ventes, afin de respecter toute nouvelle réglementation ou dans le but d'améliorer l'utilisation de son site. De ce fait, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le client.

ARTICLE 2 : PROPOSITIONS DE STAGES TRAIL

Nous vous proposons des stages de trail conçus et encadrés en binôme par un accompagnateur en montagne diplômé d'Etat et un coach sportif diplômé d'une licence STAPS sport santé. Les stages peuvent demander une certaine condition physique et ne sont pas forcément accessibles à tous. Si vous hésitez après lecture de notre descriptif du séjour, n'hésitez pas à nous contacter et nous nous ferons un plaisir de préciser le niveau attendu pour la participation au stage. Lors de votre inscription, vous devrez nous confirmer que vous disposez bien des capacités nécessaires pour réaliser ce stage.

Les stages proposés sont ceux qui figurent sur le site internet <https://www.sante--sport.fr/stage-de-trail> dans la limite des stocks disponibles. Chaque stage est présenté sur le site internet sous forme d'un descriptif reprenant ses principales caractéristiques (description, dates ...). Les photographies sont les plus fidèles possibles mais n'engagent en rien SPORT NATURE VERDON.

Séjours sur mesure ou privatisés:

Des stages sur mesure ou privatisés peuvent vous être proposés. Communiquez-nous vos souhaits ainsi que le nombre de participants attendus et nous vous ferons parvenir un devis.

ARTICLE 3 : COMMANDE / RÉSERVATION

Les inscriptions se font en ligne via le site helloasso dont le lien est disponible sur le descriptif du stage.

Lors de l'inscription, une caution valant pour la totalité du stage sera versée par CB et encaissée par SPORT NATURE VERDON.

Cette caution sera entièrement restituée lors du début du stage et les stagiaires devront payer séparément les prestations hébergement/restauration et l'accompagnement.

Une fois l'inscription faite, votre demande sera considérée comme une inscription ferme et ne pourra pas être annulée sans frais.

Une facture vous sera envoyée après le paiement des prestations du stage. Si le stage est complet et/ou indisponible, nous procéderons au remboursement intégral des sommes versées dans les meilleurs délais et au plus tard 15 jours après encaissement.

ARTICLE 4 : PRIX

Le prix est fixé sur la base d'un nombre minimum de participants. Ces prix sont fixes et n'évolueront pas une fois communiqués sur la fiche séjour. Les prix affichés sont en euros et s'entendent toutes taxes comprises, payable en France.

Sauf indication contraire, ne sont pas compris dans le prix : le transport, les boissons, les pourboires, les assurances annulation rapatriement et votre équipement personnel. Nous vous conseillons de vous munir d'un moyen de paiement approprié (notamment des chèques ou espèces).

ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

Les prestations accompagnement, hébergement/restauration seront à payer séparément sur place en CB, espèces ou chèque le premier jour du stage.

ARTICLE 6 : PRESTATION DE NOS STAGES

Hébergements

Pour le stage, vous pourrez être logés en dortoir collectif dans un gîte ou en hôtel sur la base d'un dortoir collectif ou d'une chambre occupée par 2 ou 3 personnes. Le supplément chambre individuelle est appliqué pour toute personne en faisant la demande à l'avance sous réserve de chambres individuelles disponibles.

Repas

Des repas froids pour le pique-nique du midi et repas chaud le soir seront préparés par l'hébergeur.

Taille du groupe

En règle générale, la taille maximale des groupes pour nos stages est de 12 personnes.

L'encadrement est effectué par 2 coachs diplômés et adapté en fonction du niveau des athlètes. Ce qui permet d'avoir des niveaux différents sur le stage. Les séances pourront donc différer suivant les capacités de chacun.

Néanmoins, le nombre maximum peut être dépassé d'un participant dans le cas où la dernière réservation concerne 2 personnes. Les prestations ne seront pas modifiées et les conditions de votre stage seront identiques.

Pour les stages sur mesure ou privatisés : nous pouvons adapter l'encadrement et la logistique à la taille de votre groupe, sur la base d'un encadrant pour 10 participants maximum.

Pré et post acheminement

Il n'est prévu aucun transfert jusqu'au lieu de rendez-vous du stage ; chaque participant s'y rend par ses propres moyens. Toutefois, nous privilégions la solution de covoiturage ; aussi, nous mettons en relation tous les participants d'un même stage pour faciliter cette solution.

ARTICLE 7 : ANNULATION

Les retenues calculées en fonction de la date d'annulation peuvent vous être remboursées après étude de votre dossier par une assurance annulation si vous en possédez une. Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre séjour avant la date de départ, vous devez nous en informer dès que possible et l'assureur par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé de réception.

C'est la date d'envoi de votre courrier ou mail qui sera retenue comme date d'annulation pour facturer les frais d'annulation. En revanche, l'assureur lui, retiendra la date de survenance du fait génératrice de votre annulation et tout sinistre doit être déclaré par téléphone ou par courrier dans un délai maximum de 5 jours ouvrés.

La prime d'assurance et les frais de transport jusqu'au lieu de départ et de retour à domicile ne sont pas remboursables par l'assureur.

Frais d'annulation

Le montant des frais d'annulation est fixé de manière croissante selon que votre annulation est plus ou moins proche de la date de départ.

DATE DE L'ANNULATION De 60 à 30 jours avant le départ – FRAIS D'ANNULATION 30 % du prix du stage

DATE DE L'ANNULATION De 29 à 15 jours avant le départ – FRAIS D'ANNULATION 50 % du prix du stage

DATE DE L'ANNULATION De 14 à 02 jours avant le départ – FRAIS D'ANNULATION 75 % du prix du stage

DATE DE L'ANNULATION Moins de 2 jours du départ – FRAIS D'ANNULATION 100 % du prix du stage

Toute interruption volontaire de votre part du stage ne peut ouvrir droit à un remboursement même partiel. Il en serait de même pour une exclusion dûment motivée décidée par l'encadrant. Vous pouvez nous proposer une personne susceptible de vous remplacer si elle remplit les conditions exigées pour ce voyage et que nous n'ayons pas déjà effectué des réservations à votre nom.

ARTICLE 8 : ASSURANCES

Responsabilité Civile :

Il est largement conseillé d'avoir une RC (responsabilité civile) lorsque vous êtes en groupe, pour vous assurer en cas de dommages que vous pourriez causer à autrui : marcher sur des lunettes de soleil, casser un bâton...

Annulation / Rapatriement / Assistance :

Ne partez pas en séjour sans avoir fait le point sur vos assurances.

Aucune assurance annulation ou assistance rapatriement n'est incluse dans les stages vendus.

Pour chaque stage, nous vous recommandons de souscrire à une assurance voyage afin de vous protéger et d'assurer votre remboursement en cas d'annulation. Avant de souscrire à une assurance via une compagnie d'assurance, nous vous invitons à regarder les conditions proposées par votre carte bancaire ou bien vos autres assurances. Si vous n'êtes pas couvert, nous vous invitons à vous renseigner auprès d'Europ Assistance, Chapka ou encore au Vieux Campeur.

Il est fortement recommandé aux participants de souscrire à une assurance annulation (dans un délai maximum de 48h après l'achat d'un stage) ou multirisque (selon la destination de son voyage). L'assurance proposée doit être souscrite au moment de l'inscription. Elle couvre des incidents survenant entre votre inscription et le début du stage vous empêchant de participer au stage.

Disposer d'une assurance annulation n'est pas obligatoire pour s'inscrire à nos stages.

SPORT NATURE VERDON n'est en aucun cas responsable des clauses de l'assurance et l'assuré ne peut se référer à SPORT NATURE VERDON en cas de litige ou de réclamation avec sa société d'assurance. Toute déclaration doit se faire directement auprès de la compagnie d'assurance par le client, en respectant les termes du contrat d'assurance souscrit.

ARTICLE 9 : ANNULATION DU FAIT DE SPORT NATURE VERDON

Si nous devions annuler un départ pour des raisons indépendantes de notre volonté, ou par manque de participants, nous vous proposerons alors différentes solutions de remplacement ou le remboursement intégral des sommes payées.

Le participant sera informé au plus tard :

20 jours avant le début d'un stage dont la durée dépasse 6 jours ;
7 jours avant le début d'un stage dont la durée est de 2 à 6 jours ;
48 h avant le début d'un stage dont la durée n'excède pas 2 jours.

Aucune indemnité compensatoire ne sera versée.

Tous les frais engagés par vous restent à votre charge (achat de billets de transport, hôtel, matériel nécessaire au séjour...).

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE

SPORT NATURE VERDON ne pourra être tenue pour responsable des conséquences des événements suivants :

Lors d'événements imprévisibles ou inévitables d'un tiers tels qu'une grève, des incidents techniques ou administratifs extérieurs à SPORT NATURE VERDON, des intempéries, retards, pannes, pertes ou vols de bagages ou d'autres effets personnels des participants.

Chaque participant doit se conformer aux consignes données par l'encadrement. Nous ne pouvons être tenus pour responsables des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. L'encadrement peut être amené à proposer à un participant d'un niveau insuffisant, un programme adapté, dans ce cas, les frais supplémentaires engendrés resteront à la charge du participant. Toute interruption volontaire du stage de votre part n'ouvre droit à aucun remboursement. Il en va de même pour une exclusion décidée par l'encadrement du séjour pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité

La personne effectuant l'inscription au nom et pour le compte de tous les participants au séjour s'engage à transmettre à chaque participant les informations fournies par SPORT NATURE VERDON concernant le stage de sorte que SPORT NATURE VERDON ne saurait être tenu pour responsable de tout défaut ou omission dans la communication de ces informations.

ARTICLE 11 : RECLAMATIONS

Durant le stage

Vous êtes tenus d'informer SPORT NATURE VERDON de tout dysfonctionnement constaté lors du stage auprès de notre encadrant. Le défaut de signalement sur place pourrait avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dû si le signalement sans retard avait pu éviter ou diminuer le dommage du participant.

Après votre séjour

Les participants pourront adresser toute réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception à SPORT NATURE VERDON , au plus tard 1 mois après votre retour de séjour, accompagnée de pièces justificatives.

ARTICLE 12 : AUTORISATIONS D'UTILISATION DES PHOTOS ET VIDÉOS

Dans le cadre des prestations délivrées, le client ou les participants désignés par ce dernier seront filmés et photographiés. Dans ce cadre, le client accepte l'utilisation de son image et autorise SPORT NATURE VERDON à reproduire et exploiter son image dans le cadre de photographies et vidéos réalisées dans le cadre des stages auxquels il participe. Si le client ne souhaite pas être photographier ou filmer, il doit en faire la demande écrite au préalable avant le séjour à sport.nature.verdon@gmail.com.

ARTICLE 13 : INFORMATIONS PERSONNELLES – POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE SÉCURITÉ DE VOS DONNÉES

Les informations que vous nous transmettez sont enregistrées dans un fichier informatique sécurisé. Certaines informations doivent être obligatoirement fournies à SPORT NATURE VERDON pour traiter vos inscriptions. À défaut de les fournir, vos inscriptions ne pourront malheureusement pas être traitées.

Certaines de vos données personnelles seront communiquées aux partenaires de SPORT NATURE VERDON, prestataires de services (hébergeurs, encadrants des stages...) afin de répondre aux exigences de réservation. Il s'agit essentiellement de vos nom(s), prénom(s), date de naissance et sexe qui figurent sur votre bulletin d'inscription. Il s'agit également des données relatives à un besoin d'assistance ou de rapatriement.

Certaines données seront transmises aux prestataires techniques (prestataires informatiques) qui s'engagent à n'utiliser vos données personnelles que pour exécuter certaines tâches indispensables à la bonne gestion de vos réservations.

SPORT NATURE VERDON s'engage à ne pas transférer ni vendre des données à caractère personnel vous concernant.

Vos données sont conservées le temps de notre relation contractuelle et pour la durée nécessaire pour répondre à nos obligations légales ou réglementaires. Sauf contre ordre de votre part, vos données personnelles seront conservées cinq ans, avant leur suppression définitive.

Conformément à la loi informatique, fichiers et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, limitation et de suppression ainsi que la possibilité de récupérer une partie de vos données dans un format ouvert et lisible.

Vos droits s'exercent par mail à SPORT NATURE VERDON
(sport.nature.verdon@gmail.com).

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL si vous considérez que nous ne respectons pas les réglementations applicables en matière de données personnelles.